

Question N° : 17248	de M. Issindou Michel (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Isère)	QE
Ministère interrogé :	Affaires étrangères et européennes	
Ministère attributaire :	Affaires étrangères et européennes	
	Question publiée au JO le : 19/02/2008 page : 1307	
	Réponse publiée au JO le : 22/04/2008 page : 3436	
Rubrique :	politique extérieure	
Tête d'analyse :	Kenya	
Analyse :	situation politique	
Texte de la QUESTION :	<p>M. Michel Issindou souhaite rappeler à M. le ministre des affaires étrangères et européennes la gravité de la situation politique au Kenya. Les violences interethniques nées de la réélection du Président Kibaki au terme d'un scrutin visiblement entaché de fraude, se poursuivent faisant un nombre toujours plus important de victimes. Le nombre des morts engendrées par ces émeutes est désormais estimé à 1 000, et parallèlement plus de 300 000 kenyans ont été contraints à l'exil. La persistance des tensions entre le gouvernement Kibaki et le parti d'opposition rend la situation de terrain particulièrement explosive et laisse planer la menace d'une amplification des violences et d'une généralisation du conflit. Les deux parties semblent camper sur leurs positions, et ni les bons offices de l'ex-secrétaire général des Nations-unies Kofi Annan, ni les efforts déployés par l'Union africaine ne semblent de nature à sortir le Kenya de l'impasse. Alors que les négociations piétinent, il y a lieu de s'interroger sur le rôle que pourrait jouer la France pour favoriser à un règlement pacifique de cette crise. Au-delà du soutien moral apporté par notre pays aux tentatives de médiation en cours, il lui demande donc quelles pourraient être les initiatives diplomatiques de la France en la matière, tant au niveau du Conseil de sécurité des Nations-unies, que dans le cadre de l'Union européenne dont elle va prochainement assurer la présidence.</p>	
Texte de la REPONSE :	<p>La France assure pour le compte de la présidence slovène de la PFUE la présidence locale de l'Union européenne depuis le 1er janvier 2008 au Kenya, dès le début de la crise été amenée à intervenir activement, notamment à ce titre : c'est d'ailleurs le prérapport de la mission d'observation électorale de l'Union européenne qui a, le premier, dénoncé les irrégularités de ce scrutin. Notre ambassade sur place n'a cessé de maintenir le contact avec les deux camps et d'adresser des appels au calme et à la conciliation entre les deux rivaux. Notre pays s'est constamment concerté avec les États membres présents sur place, la Slovénie, la commission et le haut représentant pour la PESC, suscitant diverses déclarations et initiatives. Comme l'honorable parlementaire le sait M. Louis Michel s'est rendu au Kenya pour venir appuyer la médiation en cours. La concertation que nous avons animée au quotidien avec nos partenaires de l'Union nous a vite convaincu que la médiation de M. Annan était celle qui portait les plus grandes chances de succès. Le ministère des affaires étrangères et européennes a été en relation très étroite avec M. Kofi Annan. La France a manifesté sans ambiguïté son soutien à cette médiation et, au plus fort de la négociation, a su, en son nom propre et au nom de l'Union européenne, faire comprendre que son échec ne serait pas sans conséquences (évocation de sanctions ciblées et gel de facto de l'aide jusqu'au règlement de la crise). Nous avons aussi participé au financement de la médiation à hauteur de 100 000 EUR. Comme l'honorable parlementaire le sait, un accord de règlement politique satisfaisant a finalement été trouvé, prévoyant un partage du pouvoir, un rééquilibrage des institutions et le traitement des grandes questions sous-jacentes à cette crise. La France continuera de veiller, avec ses partenaires, la bonne application de l'accord du 28 février, dans les mois à venir.</p>	